

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 46 (1901)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Champ de tir horizontal . . . . .	deg.	6
— vertical . . . . .	»	+ 18
— — — . . . . .	»	- 12
Poids de cartouche complète . . . . .	kg.	7,870
— du shrapnel . . . . .	»	6,350
— par centimètre carré de section . . . . .	»	0,144
— de la charge. . . . .	»	0,500
Nombre de balles, environ . . . . .		240
Poids des balles en plomb durci . . . . .	gr.	12,5
Rapidité de tir par minute . . . . .		9 ou 10 coups.
Vitesse initiale . . . . .	environ	m. 500
Portée maxima du tir fusant . . . . .	»	5600

ED. MANUEL.

## CHRONIQUES ET NOUVELLES

### CHRONIQUE SUISSE

Le tableau des écoles et le plan d'instruction. — La question des sous-officiers.

— Dans le 1<sup>er</sup> corps d'armée. — Nos instructeurs. — Une polémique. — L'assemblée annuelle des officiers de cavalerie. — Encore la tenue civile dans les réunions d'officiers. — † Rodolphe de Sinner.

Avec la seconde moitié du mois de février, le travail est devenu général dans presque toutes les armes; c'est un des inconvénients des milices, qu'elles doivent concentrer leur travail sur une partie de l'année seulement pour profiter des jours les plus longs et de la saison la plus favorable; on ne peut pourtant pas éviter, dans l'infanterie au moins, de commencer les écoles de recrues au mois de février ou de mars déjà, souvent si froids et si humides, avec de brusques retours de neige et des bises glaciales, pour trouver à placer dans chaque arrondissement de division, en neuf ou dix mois, trois écoles de recrues, deux écoles de sous-officiers, une école préparatoire d'officiers et des cours de répétition. Qui souffre le plus de cela? Avant tout l'instruction militaire; car il est évident qu'on ne peut pas aussi bien utiliser le temps et que l'on travaille avec moins de profit, dans les jours courts et froids de février et de mars, que dans la belle saison.

Y aurait-il un remède à cet état de choses qui deviendrait intolérable si un jour, hélas peut-être improbable, on accordait à l'infanterie ce qu'elle réclame depuis si longtemps, plus de temps pour instruire ses recrues, et qui présente, maintenant déjà, de si nombreux inconvénients?

Il faudrait arriver à réduire à deux le nombre des écoles de recrues.

par arrondissement de division ou plutôt, puisque les effectifs à instruire ne permettraient pas d'employer ce moyen, de conserver les trois écoles, dont deux pourraient avoir lieu simultanément sur deux places d'armes différentes. Cela exigerait, dans quelques arrondissements de division, la création d'installations nouvelles ou l'amélioration de celles existantes ; cela entraînerait peut-être aussi une augmentation du personnel d'instruction ; mais ces quelques dépenses seraient largement compensées par les avantages.

Le tableau des écoles nous montre que cette année déjà, tout en conservant partout la répartition en trois écoles, on est entré dans la voie, pour d'autres motifs que l'économie du temps, de partager quelque école, dans trois arrondissements, en deux détachements parallèles. A la Ve, à la VII<sup>e</sup> et à la VIII<sup>e</sup> division, les écoles 1 et 2 sont divisées, par deux compagnies, entre les places d'armes de Aarau et Liestal, St-Gall et Hérisau, Coire et Bellinzone. Ces divisions-là possèdent déjà chacune deux places d'armes. La I<sup>re</sup> possède, elle aussi, à Yverdon, une place d'armes secondaire, avec une caserne insuffisante pour un bataillon de recrues, mais suffisante pour deux compagnies, au besoin trois, et qui pourrait aussi servir de place d'armes auxiliaire à la II<sup>e</sup> division, si l'on n'en voulait pas créer une pour celle-là. Dans les III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements tout ne serait pas non plus à créer entièrement.

Il ne serait donc pas difficile d'organiser de cette façon les écoles de recrues de l'infanterie ; les obstacles ne sont pas matériels, ils sont financiers ; il en coûterait en effet quelque argent pour mettre partout les installations en état de suffire aux exigences nouvelles, mais cela serait fait une fois pour toutes. Il est vrai que la perspective de nouvelles dépenses, à un moment où l'on voudrait, au contraire, réaliser des économies sur l'instruction militaire, sur celle de l'infanterie surtout, n'a guère de chances d'être bien accueillie. Mais je dis, ici : qui veut la fin, veut les moyens ; et le moyen fondamental, sans lequel aucun des autres ne peut être mis en œuvre, c'est l'argent.

\* \* \*

Pendant qu'il est question de l'infanterie, je constate la transformation profonde qu'a subi le *Plan d'instruction* de cette arme pour les écoles de recrues. On a fait, enfin, disparaître le tableau de distribution des heures de travail entre les diverses branches d'instruction et le *Plan* se borne à indiquer, en général et pour chaque branche, le but à atteindre. C'est aux officiers chargés de diriger l'instruction qu'il incombe de régler le travail en vue de ce but. Le *Plan* renferme encore une autre modification. Ce n'est plus un officier-instructeur de I<sup>re</sup> classe qui dirige l'instruction d'une compagnie de recrues, mais un instructeur de II<sup>e</sup> classe. Les instructeurs de I<sup>re</sup> classe, qui sont chargés, pour une ou deux compagnies, de l'organisation générale de l'instruction, de l'établissement d'un

programme progressif méthodique et de la surveillance, peuvent ainsi consacrer plus de temps et mettre plus de soin et de suite à développer les officiers, pour autant qu'on peut détacher ceux-ci de la troupe.

Cette nouvelle organisation a d'autres avantages encore : elle relève la position de l'officier-instructeur de I<sup>e</sup> classe, elle relève aussi celle de l'instructeur de II<sup>e</sup> classe ; elle permet à l'instructeur de II<sup>e</sup> classe de prouver, par son travail, son aptitude à avancer à la classe supérieure et cela remplacera, avantageusement, je le crois, les examens auxquels on a renoncé.

\* \* \*

Dans le I<sup>er</sup> arrondissement de division, on a pensé aussi aux sous-officiers. On parle souvent de la nécessité de relever leur position, de leur donner plus d'autorité, d'augmenter leur prestige, mais on ne fait pas toujours, dans ce but, tout ce que l'on pourrait. Le colonel Wassmer a pensé qu'il fallait une fois sortir de la période des vœux pieux et passer à leur réalisation, et il a accordé aux sous-officiers non de service la permission permanente de 10 h. Il ne tient qu'aux sous-officiers que cette mesure, prise à titre d'essai, puisse devenir la règle ; si les résultats qu'on en attend se réalisent, il n'y a pas de doute que d'autres arrondissements de division et d'autres armes aussi suivront cet exemple.

Je voudrais demander plus encore pour les sous-officiers. Ils ont, dans les écoles de recrues, une solde et un supplément qui, joints à la valeur de la ration, leur permettraient d'avoir une pension convenable ou de former un *mess à part* ; et on les oblige à partager la nourriture, et parfois aussi, la table des simples soldats. Si bonne, si abondante et si bien apprêtée que soit maintenant la nourriture de la troupe, il conviendrait, pour le prestige des sous-officiers, qu'ils prirent leurs repas tout à fait à part et qu'il leur fût aussi possible d'être servis dans d'autres conditions que le reste de la troupe. A quand ce nouveau progrès ?

\* \* \*

A ce propos, serait-il vrai qu'il manque, dans notre armée, 4000 sous-officiers ? Qu'il y ait un déficit, je le crois aisément, mais le chiffre serait effrayant. Ce n'est pourtant pas les gens qualifiés pour devenir sous-officiers qui font défaut. Mais nombre d'entre eux ne veulent pas, ou ne peuvent pas, ou se récusent pour des raisons plus ou moins plausibles. On n'use pas, généralement, des rigueurs de la loi et on ne force personne à accepter les grades et les charges qu'ils comportent ; on a raison. Mais ceux qui, sans motifs sérieux se dérobent, ont tort. Pour devenir sous-officier il n'est nullement nécessaire d'avoir pour le service militaire un goût passionné ; il suffit d'avoir le sentiment qu'on doit accomplir ce devoir et la volonté de le faire.

\* \* \*

Il a été trop question de malaises dans l'armée, dans un certain nombre de journaux politiques de langue française et de langue allemande, pour que je puisse me dispenser d'en parler, brièvement, dans cette chronique. Je traite ce sujet avec répugnance et, je le dis d'emblée, si les prétenus malaises existaient réellement, je me garderais bien d'en parler, de crainte de leur donner plus de consistance. Oh ! tout ne va pas toujours au gré de chacun ; il y a toujours quelque part un mécontent ; si ce mécontent trouve un journaliste complaisant qui lui permette d'épancher ses plaintes dans son gilet, il y a beaucoup de chances pour qu'elles fassent le tour de la Suisse, plus ou moins amplifiées. Les trop nombreux officiers démissionnaires qui appartenaient aux cadres supérieurs du Ier corps, sont ici complètement hors de cause.

On aurait tort d'attacher à tout cela trop d'importance. Il est certain que les troupes de la Suisse romande préféreraient n'avoir à leur tête que des officiers welsches ; mais elles acceptent ce que les circonstances ont d'inévitable, et elles savent que les autorités militaires supérieures tiendront compte, quand ce sera possible, de leurs vœux légitimes.

Mais la note gaie n'a même pas manqué dans ce lugubre défilé de prétenues plaintes ; elle a été donnée par la *Suisse libérale* de Neuchâtel qui fait jouer à la II<sup>e</sup> division le rôle du pharisen de la parabole : « Je te remercie de ce que je ne suis pas comme la I<sup>e</sup> division à qui on doit donner des officiers qui ne sont pas siens ; moi je n'en ai que de chez moi. »

\* \* \*

A la fin de l'article paru dans le précédent numéro de la *Revue militaire suisse*, « A propos du génie », parlant de la difficulté de recruter, au prix qu'on peut y mettre, de bons instructeurs du génie, l'auteur ajoute : « Il ne peut pas en être aisément dans le génie comme dans les autres armes, dans l'infanterie surtout, où les jeunes instructeurs se forment souvent uniquement par le service, et, pour beaucoup d'entre eux, font, si nous pouvons nous exprimer ainsi, toutes leurs études aux frais de la Confédération. » Comme fantassin, je ne puis laisser s'accréditer une pareille croyance ; cela reviendrait presque à dire que pour être un bon instructeur d'infanterie, il suffit de connaître « sa manœuvre. »

Ah ! l'infanterie n'a aucune prétention aux choses savantes, mais il lui faut pourtant des instructeurs instruits, si possible même très instruits, non seulement dans les choses du métier militaire et des sciences militaires, mais dans tous les domaines ; l'infanterie recherche des instructeurs qui possèdent une instruction générale complète. Avec l'état-major général, elle a eu longtemps le privilège, presque exclusif, d'enseigner la tactique générale ; ceux qui ont assis solidement sur les bases où il se donne maintenant, dans nos écoles centrales, l'enseignement de la tactique, étaient, presque tous, des officiers sortis de l'infanterie, et, c'est à leurs

leçons que les officiers des autres armes sont venus s'initier à cette branche des connaissances militaires.

Auraient-ils réalisé cette œuvre s'ils avaient été, comme le dit le passage précité, uniquement formés par le service ? Non, certes ! Plusieurs étaient, à côté de leurs connaissances militaires, des hommes d'une haute culture.

\* \* \*

Une polémique assez vive, entre deux officiers, a eu lieu durant ce mois ; les échos en sont parvenus jusqu'à la presse politique qui s'en est mêlée. Je fais allusion au débat provoqué par la brochure, déjà un peu ancienne et presque oubliée, du lieutenant-colonel Gertsch (*Ohne Drill keine Erziehung*), et la réponse à lui faite, dans un des derniers numéros du *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, par le colonel Fisch. Ah ! cette réponse était incisive, c'est vrai ; le colonel Fisch n'y va pas par quatre chemins pour dire ce qu'il pense ; et beaucoup d'entre nous pensent aussi que, dans le fond, il a parfaitement raison.

On comprend aussi qu'il ait paru dur au lieutenant-colonel Gertsch de s'entendre dire qu'il n'était que l'écho de la pensée d'un autre. Je n'approfondis pas si c'est vrai, ni si même il y a l'apparence de la vérité ; si je relève ici cet incident, ce n'est pas pour envenimer le débat.

Entre camarades, dans une société d'officiers, on peut émettre toutes les opinions, même les plus hasardées ; il faut même, souvent, avoir le courage d'exprimer un avis un peu hardi ; on provoque ainsi la contradiction, la discussion, et la lumière peut jaillir. Mais on aurait tort de croire que tout ce qui peut se dire peut aussi s'imprimer. Passe encore, quand ces choses s'impriment dans un organe purement militaire et qui s'adresse à un public restreint et spécial. Mais quand on les lance dans le domaine public, c'est autre chose ; et si la réplique est un peu verte, on a à peine le droit de se plaindre.

Le lieutenant-colonel Gertsch a beaucoup de bonnes qualités ; il est regrettable qu'il les gâte par des incartades. Les coups de trompette retentissants ne lui ont pas réussi et je crois que, — ce qui est à l'opposé du but qu'il poursuit, — il fait à nos institutions militaires plus de mal que de bien. S'il parvient à s'en convaincre, il sera le premier à le regretter.

\* \* \*

Les officiers de cavalerie ont eu, comme c'est leur coutume, leur assemblée annuelle, la dixième, à Neuchâtel, au mois de février.

A côté des réjouissances qui sont l'accompagnement obligé de ces réunions ils y ont entendu des communications fort intéressantes. Le chef de l'arme, colonel Markwalder, a entretenu l'assemblée du cheval irlandais et de l'exposition organisée par la « Royal Dublin Society », à Dublin.

Le colonel Wildbolz, instructeur en chef, après avoir retracé les progrès accomplis jusqu'ici par la cavalerie, a indiqué ceux restant à faire et les mesures déjà prises pour les réaliser. Peut-être un des auditeurs du colonel Wildbolz voudra-t-il faire connaître aux lecteurs de la *Revue militaire* les vues très intéressantes exposées par le conférencier et que les cadres de cette chronique ne permettent pas d'aborder.

\* \* \*

En indiquant la date qui a été choisie par le Comité central de la Société suisse des officiers pour l'assemblée générale de cette année, les *Blätter für Kriegsverwaltung* du mois dernier reviennent sur le port de l'uniforme et engagent le Comité central à s'assurer préalablement si la majorité des officiers ne préférerait pas se réunir à Lausanne en tenue civile et non en uniforme.

Le Comité central a examiné en effet cette question, sur la demande qui lui en a été faite par la Section vaudoise des officiers. La *Revue militaire*, en août dernier, a publié la lettre de la Section vaudoise et la réponse qui lui a été donnée par le Comité central. Un changement dans la tenue est contraire aux statuts et ne peut être décidé que par une assemblée extraordinaire des délégués. Les statuts devant être revisés à l'assemblée ordinaire des délégués du 20 juillet, il leur sera alors possible d'y apporter une modification et d'introduire la faculté de tenir l'assemblée générale en civil, malgré les inconvénients que présente cette tenue dans ces réunions qui groupent des officiers de toutes les parties de la Suisse. Le programme de la prochaine assemblée générale — qui sera sous peu adressé aux différentes sections — prévoit d'ailleurs la suppression de tout ce qui est parades, cortèges ou autres manifestations extérieures bruyantes.

\* \* \*

Le 26 février est mort à Berne un homme qui a joué un moment, dans notre état militaire, un rôle assez considérable, le colonel Rodolphe de Sinner.

Voici comment le *Journal de Genève* retrace la carrière de cet officier distingué, auquel les circonstances n'ont pas permis de donner, au point de vue militaire, toute sa mesure, ni de rendre à son pays les services que ses talents faisaient espérer :

« Rodolphe de Sinner était né en 1830 à Berne. Dès l'âge de quinze ans, il entra à l'Académie des ingénieurs à Vienne, où il fit de brillantes études et où il prit ses diplômes. Cette académie étant une école militaire, il en sortit à la fois ingénieur et lieutenant du génie. Il travailla en cette qualité dans plusieurs villes autrichiennes et participa, entre autres, à la construction des fortifications de Zaleszcyk en Galicie.

» Pendant la guerre d'Italie, en 1859, nous le trouvons d'abord à Plai-

sance. Il prit part ensuite en qualité d'officier d'état-major à la bataille de Solférino et il s'y distingua.

» Après la guerre, il désira revenir dans sa patrie et il mit immédiatement au service de la Suisse ses connaissances militaires. Il entra dans l'état-major fédéral et prit part, comme chef d'état-major de la division Stadler, à l'occupation des frontières en 1870. En 1871 il fut chargé d'une mission auprès du général de Manteuffel à Dijon. Peu après le colonel de Sinner fut nommé chef du bureau d'état major fédéral, et il remplit avec distinction ces fonctions jusqu'au jour où la politique fit naître certains frottements dans ce bureau. »

Dès lors, Rodolphe de Sinner, sans cesser de s'intéresser vivement à tout ce qui touchait au militaire, tourna plutôt son activité du côté de la politique.

---

## CHRONIQUE ALLEMANDE

*(De notre correspondant particulier.)*

Prescriptions relatives aux manœuvres impériales de 1901 ; les officiers supérieurs des corps qui y participent. — Dissemblance des chargeurs des fusils M. 88 et M. 98. — Le budget militaire au Reichstag. — Le trust des établissements métallurgiques nous coûte cher. — Quelques livres.

L'ordre de cabinet qui règle les manœuvres de cette année et spécialement les manœuvres impériales porte la date du 12 février. Ce sont les Ier et XVII<sup>e</sup> corps d'armée qui seront appelés à manœuvrer devant l'Empereur. Le Ier corps se compose de trois divisions d'infanterie, nos 1, 2 et 37 ; les trois brigades de cavalerie seront groupées pour former la division de cavalerie A, que commandera le lieutenant-général v. Hagenow, inspecteur de cavalerie. Le XVII<sup>e</sup> corps compte seulement deux divisions, nos 35 et 36, d'ensemble cinq brigades ; on les renforcera en prélevant au Ve corps la 19<sup>e</sup> brigade d'infanterie, de façon à former une troisième division qui prendra le n° 41. Le corps sera complété par une division de cavalerie B, que commandera probablement le prince Léopold ; elle se composera de la 35<sup>e</sup> brigade du corps, brigade des « Leibhusaren » ou brigade noire, et de la 11<sup>e</sup> brigade du VI<sup>e</sup> corps. Le XVII<sup>e</sup> corps comprendra en outre les grenadiers à cheval et disposera de deux régiments comme cavalerie divisionnaire, et d'un escadron de chasseurs à cheval. A l'exception d'un escadron de chasseurs à cheval, le Ier corps n'aura aucune cavalerie divisionnaire ; cependant il est probable qu'on combinera des régiments avec les cinquièmes escadrons des régiments. Comme artillerie montée, les troisièmes divisions de l'un et de l'autre corps d'armée ne disposeront que d'un seul régiment ; le régiment d'artillerie de la 41<sup>e</sup> division sera fourni par le Ve corps, ce sera le 20<sup>e</sup> régiment, dont le chef ho-

noraire est le général de Hoffbauer; au Ier corps appartiennent deux bataillons de pionniers groupés en un régiment.

Les deux corps d'armée appelés aux manœuvres ont leur résidence dans les provinces de la Prusse orientale (Ier corps) et de la Prusse occidentale (XVII<sup>e</sup>). Leurs quartiers généraux sont Königsberg, ancienne capitale du Duché de Prusse, et Danzig, autrefois ville libre, bien connue, militairement parlant, par les mémorables sièges de 1807 et de 1813. On a choisi ces deux corps d'armée en mémoire du bi-centenaire de Prusse dont j'ai eu l'occasion de vous parler dans ma dernière chronique.

Le Ier corps a un effectif de 33 bataillons d'infanterie, le XVII<sup>e</sup> de 37 bataillons ; l'artillerie est en force à peu près égale dans chaque parti, les divisions de cavalerie comptent chacune 30 escadrons, 2 batteries à cheval et un détachement de pionniers. A chaque corps est attachée une section d'aérostiers. Le Ier corps a à sa tête le général d'infanterie comte Finck von Finckenstein, dont les états de service sont très brillants. Né en 1835, il entra en 1854 au 1<sup>er</sup> régiment de la Garde à pied avec lequel il prit part aux deux campagnes de 1866 et de 1870 ; il fut gravement blessé à Saint-Privat. Plus tard, il est nommé attaché militaire à Vienne, puis aide de camp du roi. Promu colonel, il commanda le 1<sup>er</sup> régiment de « Leibgrenadiere » n° 8, puis le 2<sup>e</sup> régiment de la Garde. Il devint ensuite inspecteur des chasseurs et carabiniers et passa, avec le grade de lieutenant-général, à la 17<sup>e</sup> division à Schwerin en Mecklembourg. En 1895 seulement, il prit le commandement du Ier corps.

Le général v. Lentze est à la tête du XVII<sup>e</sup> corps depuis sa création, en 1890. Il est né en 1832 et appartient aussi à l'infanterie. En 1864, il passa à l'état-major, dans lequel on le trouve en 1866 à l'armée du Mein ; en 1870-71, il était officier d'état-major de la 15<sup>e</sup> division. En 1876, il devint chef d'état-major du VI<sup>e</sup> corps, et dans ces fonctions avança successivement au grade de colonel et de major-général. Puis il commanda une brigade de son arme et comme lieutenant-général la 16<sup>e</sup> division à Trèves. Lentze n'a été anobli que comme général commandant de corps ; il passe pour être très sévère envers ses officiers, parfois même presque grossier, aussi ne tient-on pas beaucoup à appartenir à son corps d'armée, bien que pour la conduite des troupes le général jouisse d'une certaine considération. Les soldats par contre l'estiment beaucoup en raison des soins qu'il prend de leur bien-être. Les généraux de division d'infanterie sont le comte Eulenburg, de la cavalerie (1<sup>re</sup> division) ; v. Alten, de l'infanterie (2<sup>e</sup>) ; v. Reichenau, de l'artillerie de campagne<sup>1</sup>, ce qui est assez rare (37<sup>e</sup>) ; v. Wallmüller (35<sup>e</sup>) ; v. Lübbbers (36<sup>e</sup>) ; Freiherr v. Boenigk (41<sup>e</sup>), tous trois de l'infanterie. Les opérations se dérouleront probablement dans le territoire compris entre Marienbourg et Allenstein, dans une contrée d'une configuration analogue à celle de la Poméranie.

<sup>1</sup> Bien connu par ses écrits et par la préférence qu'il donne aux obus brisants, comme projectile principal ou projectile unique.

— Rien n'a encore été publié sur les manœuvres d'attaque de position de campagne fortifiées, auxquelles participera l'artillerie lourde de campagne ; il est probable qu'on les tiendra secrètes. Un exercice de ce genre, auquel devait prendre part le régiment d'artillerie à pied de la Garde, a été contremandé, mais le régiment, ainsi qu'une batterie ou un bataillon d'obusiers lourds de campagne (de 15 cm.) seront envoyés aux manœuvres d'automne de leur corps d'armée ; on les dotera, pendant la durée des opérations, d'attelages fournis par les bataillons du train. Pour la première fois on verra appliqué l'ordre impérial de l'automne dernier rattachant l'artillerie lourde aux armées d'opération.

— Parmi les nominations du mois, on ne trouve dans les hauts grades aucun nom marquant à relever ; je signalerai seulement la désignation du nouvel attaché militaire à Paris, le major von Hugo, qui a appartenu à la cavalerie, puis à l'état-major. Trois officiers ont été appelés en Turquie comme instructeurs : le major Imhoff, de l'artillerie ; Auber, du génie, et le capitaine v. Ditfurth, de l'infanterie.

— La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, qui était autrefois l'organe du chancelier de l'Empire, et qui a conservé un certain caractère officieux, s'est occupé récemment du fusil M. 98. Il répond à quelques journaux qui considéraient le fusil comme une arme tout à fait nouvelle et qui affirmaient même que la différence dans le paquetage des cartouches des deux fusils constituait un danger en cas de guerre. Le fusil 98 n'est de fait, dit le journal, qu'un fusil 88 perfectionné, comme l'avait déjà démontré l'année dernière le ministre de la guerre à la commission du Reichstag. Il est vrai que la munition des chargeurs est paquetée différemment dans les deux modèles ; le fusil M. 88 a des boîtes-chargeurs (Rahmen), le M. 98 des lames-chargeurs (Ladestreifen). Ces dernières ne peuvent pas être employées comme telles pour le fusil M. 88, qui exige absolument l'emploi de boîtes-chargeurs si l'on veut utiliser le magasin et ne pas être obligé de charger coup par coup. Le fantassin armé du fusil M. 98 a bien la ressource — s'il ne dispose que des boîtes-chargeurs du fusil M. 88 — de remplir, une par une, le magasin avec des cartouches isolées. C'est un inconvénient incontestable quoiqu'en dise le conseiller de la *N. A. Zeitung*. L'organe gouvernemental estime qu'il est très simple de modifier l'empaquetage. Ce n'est nullement si simple qu'il paraît. Que se produira-t-il en campagne lorsqu'une troupe armée du 98 n'aura à sa disposition qu'un caisson chargé de munitions 88 ? Où prendra-t-elle ses lames-chargeurs ? L'inverse est encore pire, impossible de se servir du magasin sans les boîtes-chargeurs. Le dualisme durera jusqu'à ce qu'on ait l'unité d'armement.

On nous a reproché d'avoir adopté, dans l'espace de trente ans, quatre modèles différents de fusils, tandis que d'autres Etats n'en ont introduit que deux. Cela est vrai ; mais si le journal officiel employait cet argument

comme un éloge du gouvernement, cet éloge porterait à faux, attendu qu'au milieu de toutes nos transformations, nous n'avons même pas adopté le calibre réduit de 6,5 mm. qui, au point de vue balistique, est certainement supérieur au calibre actuel.

— La discussion du budget militaire devant le Reichstag s'est terminée le 1<sup>er</sup> mars. Comme à l'ordinaire, la commission du budget a abordé un grand nombre de sujets d'une portée générale. Laissez-moi en relever quelques-uns. Ils vous donneront une idée de l'intérêt que prennent nos députés aux questions militaires et de leur intelligence en la matière !

La commission a fait des recherches sur le nombre des officiers étrangers admis dans nos écoles militaires ; on a constaté que leur effectif est extrêmement restreint et que la plupart d'entre eux appartenaient à des Etats plus ou moins exotiques.

Les propositions de la réorganisation du génie du lieutenant-colonel Wagner (voir chronique de janvier et de février), étaient aussi arrivées aux oreilles de la commission ; celle-ci a tenu à connaître l'opinion du ministre de la guerre sur ces projets de réforme. Le général a répondu aux membres de la commission que le sujet était à l'étude depuis longtemps sans qu'on ait encore réussi à trouver une solution satisfaisante. Il a engagé la commission à ne pas prêter d'attention aux travaux qui avaient été présentés dans la presse (« man solle auf solche Erörterungen nichts geben ! ») Voilà Wagner et la revue allemande peu flattés de cette appréciation, pas plus que Schweninger qui avait pris la peine de publier son étude en tirage à part. Le ministre n'aime pas, on le voit, les conseillers sans mandat aussi bien dans les questions d'organisation que dans les réformes de l'armement.

Après avoir refusé un état-major pour les cinq escadrons de chasseurs à cheval, suivant la demande qu'on en avait faite pour Posen, la commission du budget s'est prononcée en faveur de la formation de cinq sections de mitrailleuses. Ce n'est qu'un premier pas. On va peu à peu en créer dans tous les corps d'armée. On les attachera aux bataillons d'infanterie ou de chasseurs. On a particulièrement appuyé sur l'important appoint que fournit au feu de l'infanterie le tir des mitrailleuses, sur le peu de vulnérabilité de ces engins en présence du feu ennemi et sur la facilité avec laquelle on peut les masquer dans les plis du terrain. Les résultats de tir se sont montrés également très favorables ; on a obtenu jusqu'à 300 coups à la minute. Le chef du parti socialiste, M. Bebel, ne s'est pas fait faute de remarquer qu'en présence d'engins aussi meurtriers les attaques de cavalerie deviendraient à l'avenir impossibles. Personne ne le lui conteste, au contraire, c'est précisément ce qu'on désire, seulement... les mitrailleuses ne couvrent pas tout le champ de bataille.

Il avait été question de modifier l'uniforme afin de le rendre moins

voyant et de se mieux soustraire ainsi au feu de l'adversaire. Cette modification n'a été introduite que pour le corps expéditionnaire de l'Asie orientale, dont l'uniforme et l'équipement changeront en même temps qu'on supprimera les signes distinctifs des divers contingents. On arrivera ainsi à former un véritable corps de troupes impériales (Reichstruppen) qui servira vraisemblablement de noyau à une armée coloniale. Vous trouverez d'ailleurs des détails sur cette nouvelle tenue dans la *Militär-Zeitung*, n° 9 du 2 mars.

On a pris également des mesures pour interdire à n'importe qui la vente d'armes mises en réforme ; on ne tient pas, comme le cas s'est présenté récemment, à trouver entre les mains de nos adversaires d'outre-mer de nos propres armes achetées à prix réduit. La commission du budget a rogné dans bien des chapitres les propositions du gouvernement et en a biffé un assez bon nombre, principalement dans les rubriques : équipement, chemins de fer de campagne, camps d'instruction et fortifications. Nos députés ont discuté aussi, en pleine séance, la question du duel dans l'armée. C'est le cas, bien triste assurément, qui s'est produit à la garnison de Morhange, auquel on a fait allusion devant les Chambres. Inutile d'ailleurs de revenir sur cette affaire qui n'est pas terminée et pour laquelle chaque partie a interjeté appel. Il ne me semble pas qu'on parvienne par des lois à supprimer le duel dans l'armée et dans les hautes régions sociales. C'est une question de tradition, et beaucoup de gens considèrent le duel comme une institution indispensable.

Les Chambres ont entendu une fois de plus l'antienne des socialistes sur les mauvais traitements des soldats. Le commissaire du gouvernement a prouvé par des chiffres que les cas étaient de plus en plus rares. Du reste, on s'attend à ce que la publicité donnée dès octobre dernier aux prononcés des tribunaux militaires, ait pour effet d'atténuer encore ces excès de violence qui nous reportent au moyen âge.

Pour les automobiles, nous n'allons pas très vite en besogne, cependant on vient de faire l'acquisition de trois voitures de modèles différents, auprès de l'importante fabrique de Daimler, à Cannstatt.

Le budget de la marine a mis en évidence quelques indications d'une portée générale que je tiens à signaler. Elles intéressent tous les Etats et montrent à quel point nous sommes « exploités » par les trusts et les syndicats d'entreprises. Les débats devant la commission du budget ont démontré que le gouvernement allemand paie 2300 marks les 1000 kg. de plaques de blindage que les Américains fabriquent à 1900 marks. Pour se mettre à l'abri de cette exploitation de l'Etat par les fournisseurs, les députés ont engagé le chancelier de l'Empire à examiner s'il n'y aurait pas avantage à établir pour le compte de l'Etat un établissement métallurgique. On a fait le calcul, qu'en se coalisant, les fabricants civils réalisent un

profit illicite de 64 millions de marks en sus de leur bénéfice ordinaire. Ce sont les pauvres contribuables qui paient. Et puisque nous parlons marine, je puis ajouter ici que le secrétaire d'Etat v. Tirplitz, ne se montre pas très chaud partisan des bateaux sous-marins si en faveur aujourd'hui en France. Nous continuerons, semble-t-il, à combattre à la surface de l'eau.

Pour finir, quelques mots de la presse militaire. Elle a vu éclore le mois dernier quelques historiques de régiment d'un certain mérite, entre autres le deuxième volume de l'*Historique des grenadiers n° 5*, dit régiment roi Frédéric Ier, le fondateur du royaume de Prusse. Le premier volume de cette publication avait paru en 1889 et parlait des origines du régiment, lequel remonte à l'année 1626 ; sa formation effective date du 11 mars 1689. Ce deuxième volume comprend la période de 1713 à 1815. Ce travail a exigé des recherches très étendues dans les archives militaires ; c'est au lieutenant-colonel Kopka v. Lossow que revient le mérite de les avoir entreprises et d'avoir réussi à les grouper très habilement dans le volume qu'il publie.

Les deux autres régiments sont d'origine plus récente ; ils datent de 1860 et ont été créés lors de la réorganisation de l'armée prussienne, réorganisation proposée par le roi Guillaume Ier, plus tard empereur. Ce sont, d'une part, le régiment de la Garde « Grenadiers Reine Augusta » ; d'autre part, le régiment « Prince Maurice de Anhalt-Dessau (5<sup>e</sup> poméranien) n° 42 ». Les auteurs de ces historiques sont, pour le premier, le major-général Braumuller ; pour le second, le major Eickhoff, qui, l'un et l'autre, ont été attachés pendant près de vingt-cinq années à ces régiments.

Dans les journaux périodiques, il convient de relever la vive polémique qui s'est élevée entre les généraux v. Hoffbauer et Rohne. Le conflit a pris naissance ensuite de la critique défavorable qu'a faite Rohne de l'ouvrage de Hoffbauer : *Massengebrauch der Feldartillerie* (dont il semble qu'on ait en Suisse ignoré l'existence malgré tout l'intérêt qu'il présente). Le général Rohne aurait attaqué cette publication dans les *Jahrbücher*. Hoffbauer s'est empressé de riposter dans le *Militär-Wochenblatt* (n° 116 de 1900). Il est probable que cette rivalité des deux auteurs ne s'éteindra pas de si tôt, en raison d'un nouvel article sur le tir de l'obusier léger de campagne qu'a publié le général Rohne dans les n° 10 et 11 de la *Militär-Wochenblatt*. Vous savez d'ailleurs que cette pièce, aujourd'hui peu en faveur dans nos milieux militaires, doit sa création au général v. Hoffbauer, à l'époque où il était encore inspecteur de l'artillerie de campagne.

**CHRONIQUE ANGLAISE**  
*(De notre correspondant particulier.)*

Les obsèques de la reine. — Comment réformerait-on l'armée ? — Les encouragements au tir. — Le « Wing » est aboli.

Les funérailles de la reine Victoria les 1er, 2 et 4 février ont été un des spectacles les plus imposants des temps modernes. Le transport de la dépouille mortelle de la souveraine depuis Cowes à Londres fut l'occasion d'une magnifique manifestation navale dans les eaux du Solent ; c'est au milieu d'une double ligne de vaisseaux de guerre de toutes les grandes puissances que s'achemina le yacht royal *Alberta* portant le corps de la défunte reine. Chaque navire saluait au passage.

A Londres, la cérémonie eut lieu dans la matinée du jour suivant. Selon le désir exprimé par la souveraine, ses restes mortels étaient portés sur un affût de canon. Toute la ville voulut donner une dernière marque de respect et d'affection à la reine bien aimée, qui pendant 63 ans a régné sur le pays si sagement et si heureusement. Plus de cinq millions de personnes assistèrent au passage du cortège depuis Victoria Station à Paddington Station, et les marques de deuil et de respect affluèrent de toutes parts. Peu après une heure, on déposa le cercueil dans le train qui devait l'emporter au château de Windsor où la cérémonie funèbre s'acheva. Le 4 février, la dépouille de la reine fut déposée dans le mausolée de Frogmore.

Une des figures les plus en vue, au cours de ces royales funérailles, fut celle de l'empereur d'Allemagne. Il toucha profondément les cœurs anglais par l'évidente sincérité de son émotion et par la promptitude avec laquelle il arriva à Cowes, dès les premières nouvelles qu'il eut reçues de la gravité de la maladie de son impériale grand'mère.

\* \* \*

On ne peut s'empêcher de se demander ce que pourront être les réformes militaires que fait entrevoir le « speech » royal du trône. Il est impossible de les prévoir pour la simple raison que rien à ce sujet n'a été décidé. Cependant la réforme de l'armée est une question qu'il faut résoudre promptement. Elle est devenue la question politique la plus importante du jour. Ce n'est qu'en y avisant que l'on peut obtenir la sécurité nationale. Si une nation veut pouvoir repousser une attaque, il faut qu'elle soit capable de frapper fort en cas d'agression ; il ne lui suffit pas de se tenir sur la défensive. Aussi réclamons-nous une marine suffisante, et une armée capable non seulement de défendre nos possessions chez nous et en pays étranger, mais une armée qui, marchant d'accord avec la marine,

puisse attaquer et faire la guerre en pays étranger, et y causer de tels dommages qu'on nous demande la paix.

\* \* \*

Le *Daily Mail* racontait récemment que, après avoir fait étudier soigneusement l'organisation et l'agencement des tirs en Allemagne, en Suisse et en Autriche, notre War Office avait estimé que le système suisse répondait le mieux aux exigences anglaises, et qu'il serait adopté sous peu en Angleterre. La ciblerie d'Albisguetli, près de Zurich, a été choisie comme modèle parce qu'elle a été établie tout récemment et qu'elle est pourvue des derniers perfectionnements. Tous les détails et les plans ont du reste été fournis au War Office. En Suisse, on voulait une attention spéciale au tir à longue distance et au tir individuel ; c'est précisément ce qu'à l'avenir on devra pratiquer et le tir collectif doit avoir fait son temps. Chaque recrue devra tirer dans le courant de l'année au moins quarante cartouches et obtenir les deux tiers du total des points dans l'exercice final avant d'être considéré comme bon tireur. Pour en consacrer l'avantage et amener l'assiduité, chaque ville sera dotée d'une ligne de tir convenable et, comme cela se fait en Suisse, on encouragera la création des sociétés de tir en leur faisant accorder des subsides par le gouvernement pour la construction de cibleries et en procurant des cartouches à bon marché.

\* \* \*

D'après ce que disent les *Indian Daily News*, l'abolition du « Wing » comme unité de commandement dans les régiments d'infanterie indigène est un fait accompli. La double compagnie, non pas le « Wing », est actuellement l'unité administrative. Cette réforme est une de celles qui ont été, il y a quelque temps, prêchées sérieusement et avec persistance, étant donné qu'il est universellement reconnu que le « Wing » n'est pas et ne pourra jamais être une réelle unité de commandement. Il était absolument impossible à un officier d'instruire 450 hommes (effectif du « Wing ») ; ce n'est actuellement qu'un souvenir des temps passés. Au lieu de deux « Wings », unités administratives, un régiment d'infanterie native a actuellement quatre doubles compagnies, composées chacune de 225 hommes, un nombre qui ne dépasse pas le contrôle d'un officier. Il en résulte que deux officiers de plus jouissent du commandement d'une unité indépendante.

Une question connexe au nouveau système est celle de savoir l'influence qu'il aura sur l'officier indigène. Son indépendance sera-t-elle diminuée ? Le journal ne le croit pas. L'officier natif a toujours son unité de compagnie, de la valeur et de l'instruction de laquelle il est responsable directement vis-à-vis du commandant de sa double compagnie. Et celui-ci aura soin de ne pas intervenir sans nécessité dans sa liberté d'action. En

service actif, les avantages du système des doubles compagnies sont évidents. On dit que l'expérience des campagnes de frontières de 1897-98, que les désavantages du système des « Wings » firent manquer, ont contribué largement à amener l'état actuel. Il n'y a aucun doute que cette mesure ne soit absolument bien venue dans les régiments d'infanterie de l'armée indigène.

---

## CHRONIQUE AUTRICHIENNE

*(De notre correspondant particulier.)*

Réorganisation du train d'armée. — Budget de la guerre pour 1901. — Exercices d'hiver. — Une course de fond à cheval. — Skieurs militaires. — Une ascension d'hiver. — Manœuvres impériales en 1901. — Le nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie.

— De nouvelles dispositions organiques concernant les troupes du train ont paru peu de temps avant la fin de l'année. Elles constituent un progrès sensible sur l'organisation actuelle, surtout en ce sens qu'elles mettent les troupes en état de passer plus rapidement et plus commodément du pied de paix au pied de guerre, et qu'elles s'adaptent mieux aux besoins du service en cas de mobilisation sérieuse.

L'innovation la plus importante consiste dans le fait que l'on a séparé la 15<sup>e</sup> division du train du 1<sup>er</sup> régiment du train, dont elle faisait partie jusqu'ici. Cette division appartient au XV<sup>e</sup> corps, lequel se recrute dans les pays administrés par l'Autriche-Hongrie. Elle doit, par conséquent, recevoir une organisation appropriée aux conditions topographiques de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il faut, en particulier, qu'elle puisse être instruite en vue de la guerre de montagne. La réunion de la 15<sup>e</sup> division au 1<sup>er</sup> régiment du train, à Vienne, mettait obstacle à l'utilisation normale de ce détachement de troupes ; elle était donc irrationnelle.

D'après les nouvelles dispositions récemment entrées en vigueur, le train d'armée comprend trois régiments, n°s 1 à 3 et une division indépendante, n° 15, en service dans les deux pays d'occupation. Chaque régiment se compose, en temps de paix, d'un état-major de régiment, de 4 à 5 — jusqu'ici 5 — divisions du train, n°s 1 à 14, administrativement indépendantes les unes des autres et formées chacune d'un état-major de division, d'un certain nombre d'escadrons du train et d'un dépôt de cadres de remplacement.

- La 15<sup>e</sup> division nouvellement créée comprend en temps de paix :
- a) un état-major de division.
  - b) deux commandants inspecteurs, officiers d'état-major.
  - c) un certain nombre — normalement trois — d'escadrons du train.

*d)* un certain nombre — normalement dix — d'escadrons du train de montagne.

*e)* un dépôt de cadres de remplacement.

Le commandant de la division a le grade de colonel. Il jouit des mêmes droits et dispose des mêmes compétences que les commandants des trois régiments, ce qui est légitime, car l'effectif total de la 45<sup>e</sup> division est plus élevé que celui de chaque régiment. On a, en effet, versé dans cette division les cadres sortis des escadrons du train de montagne nos 6, 11, 12 et 14, à Lemberg et à Kaschau. Ils formeront dorénavant un détachement spécial de train de montagne, dit détachement A.

Parmi les autres dispositions importantes de la nouvelle organisation, il y a lieu de relever encore que, désormais, les troupes du train seront chargées, non plus seulement du dressage de leurs propres chevaux de selle, de trait ou de transport, mais encore de la remonte des chevaux destinés aux adjudants de service dans les troupes à pied et à leurs ordonnances. La cavalerie sera déchargée de cette besogne, qui l'occupait beaucoup jusqu'ici et, d'autre part, les soldats du train auront ainsi l'occasion de monter un plus grand nombre de chevaux, ce qui ne peut que profiter à leur instruction comme cavaliers, étant donné surtout le peu de chevaux dont ces troupes disposent.

Une disposition excellente vise la limitation des travaux supplémentaires, dits *loco*, exécutés jusqu'ici par les troupes du train. Celles-ci ne pourront y être astreintes que dans la mesure où ces travaux ne nuiraient pas à leur instruction, principalement à celle des officiers et des sous-officiers. Il sera désormais interdit de commander des détachements du train ou des chevaux pour des travaux ne rentrant pas dans le service régulier du train d'armée.

Ces mesures soulageront beaucoup les troupes du train, qui seront ainsi délivrées d'une quantité de besognes fatigantes dont on les chargeait dans les garnisons. Il y avait là un véritable abus, très funeste à l'instruction de ces troupes.

Les prescriptions concernant le mode de recrutement des officiers seront modifiées en ce sens que les officiers de réserve seront tous transformés en officiers de carrière. Ce qui n'était que l'exception jusqu'ici deviendra dorénavant la règle. Les troupes du train acquerront ainsi, par l'institution du volontariat d'un an, un corps supplémentaire d'officiers répondant à toutes les exigences, tant au point de vue de leur nombre qu'au point de vue de leur qualité.

Parmi les autres prescriptions de moindre importance nouvellement introduites et dont l'expérience avait démontré l'utilité, mentionnons la suivante : dans certaines circonstances spéciales, les réservistes de première année et ceux des trois plus jeunes classes d'âge de la réserve de remplacement, pourront, en cas de nécessité, être appelés au service

actif en temps de paix et cela aussi longtemps que l'on aura besoin d'eux, sans toutefois que leur présence sous les drapeaux puisse se prolonger au delà de la période pendant laquelle ils feront partie des classes d'âge susmentionnées.

On voit, par ce court extrait, que les nouvelles dispositions organiques applicables aux troupes du train constituent un progrès sensible sur le régime en vigueur précédemment. Pendant longtemps, on s'était fait une idée très fausse du rôle des troupes du train. On s'était fort peu préoccupé de les instruire parce qu'elles ne sont pas appelées directement à combattre. Ce n'est qu'en 1878, pendant la guerre d'occupation, que l'on s'est rendu compte de la nécessité d'avoir un train d'armée bien formé et surtout des officiers stylés et parfaitement à la hauteur de leur service difficile et plein de responsabilités.

La réorganisation des troupes du train témoigne de l'importance que l'on attache aujourd'hui à cette branche de l'armée et des efforts que l'on fait pour la développer et l'améliorer. Cela est nécessaire, car il est maintenant avéré que la valeur d'une armée au combat depend, pour une grande part, du bon fonctionnement du service du train.

— Dans la séance de la Chambre des députés, du 12 février, le Conseil des ministres a déposé le projet de budget pour 1901. Le Ministre de la guerre y réclame une allocation supplémentaire de 3 429 477 couronnes, destinée en majeure partie à couvrir les dépenses prévues pour la réorganisation, non encore achevée, de la landwehr, pour l'amélioration de l'ordinaire des troupes et pour l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie ; plus environ 1 million de couronnes pour la construction de nouvelles casernes.

Comme on se propose de créer cette année 3 états-majors de brigade et 4 de régiments, plus 7 bataillons de campagne, après licenciement des cadres des 9 bataillons de réserve encore restants, ce crédit d'à peine  $3\frac{1}{2}$  millions de couronnes demandé par le Ministre de la guerre paraît des plus modestes. Il portera le budget de la guerre à 60 millions de couronnes, chiffre qui, probablement, se maintiendra pendant plusieurs années, car la réorganisation de la landwehr se terminera en 1901 par la formation des deux régiments encore à créer. A ce moment, le nombre des régiments de landwehr sera de 40, formant 8 divisions de 5 régiments et de 15 bataillons chacune.

Les augmentations de personnel de la landwehr, prévues au budget pour 1901, sont insignifiantes. Elles sont plus importantes pour la gendarmerie, où elles comportent la nomination de 21 officiers, 137 chefs de poste et 349 gendarmes.

— On se persuade de plus en plus, chez nous comme ailleurs, que les exercices d'hiver sont non seulement utiles, mais nécessaires. Il faut que

les troupes se familiarisent avec tous les phénomènes spéciaux qui accompagnent la mauvaise saison, de façon que les désagréments qu'elle apporte avec elle ne leur causent plus de surprises, que chaque homme les connaisse et soit préparé à les endurer.

Il est certain que les campagnes d'hiver ne seront jamais que l'exception et, d'autre part, les exercices entrepris dans la mauvaise saison ne peuvent avoir pour but de rendre les hommes moins sensibles au froid. Il faudrait pour cela un entraînement systématique par une température qui s'abaisserait graduellement, avec des prescriptions spéciales et un équipement d'hiver modifiables au fur et à mesure que le froid augmenterait d'intensité.

Jusqu'ici, on s'était borné à organiser, en hiver, des exercices de marche, pour lesquels on faisait porter aux hommes, en cas de froid très rigoureux, du linge de corps chaud. Des exercices de ce genre ont lieu dans toutes les garnisons ; ils ont pour but de préparer la troupe à supporter les fatigues d'une campagne d'hiver toujours possible, quoique non probable. Des exercices tactiques, par exemple — lorsqu'il s'agit de corps de troupes un peu importants — des manœuvres à double action, sont toujours combinés avec ces marches.

Au point de vue hygiénique et pour habituer la troupe à sortir en plein air par toutes les températures, ces exercices sont évidemment très bons ; mais au point de vue militaire, leur utilité est contestable. L'homme n'y apprend guère que ceci, c'est que, par la neige, la marche est difficile et fatigante, surtout pour les détachements de tête, qui sont obligés de cheminer sur des routes non encore ouvertes.

Au point de vue de l'instruction tactique des troupes, les exercices de combat offrent, en hiver, une utilité beaucoup plus grande que les marches. En cette saison, en effet, on n'a pas à ménager les cultures et à se préoccuper des dommages à la propriété, en sorte que le terrain est entièrement libre et praticable de tous côtés et que l'on peut l'utiliser dans toute son étendue.

On exercera donc, en hiver, les formations de combat et en général tous les mouvements qui, en été et au printemps, ne peuvent être facilement exécutés à cause des cultures, notamment : parcourir tout le terrain en ordre dispersé ; avancer sous le feu de l'artillerie ; les attaques frontales jusqu'à l'assaut ; les marches à couvert en profitant des accidents du terrain ; les attaques enveloppantes et de flanc ; enfin la défense, avec établissement de fortifications passagères formées de tas de neige battue et en même temps exécuter ou repousser une contre-attaque.

Il ne faut pas non plus oublier qu'en temps de gel, les rivières, les étangs, les marais, etc., perdent souvent leur caractère d'obstacles et qu'il est donc nécessaire d'organiser, en hiver, un service de sûreté et de reconnaissance beaucoup plus complet que dans d'autres saisons. Pour

ce service, il y aurait lieu de créer des détachements de skieurs qui, suffisamment nombreux, pourraient ménager de fort désagréables surprises à l'adversaire, surtout lorsque, retranché derrière une zone de terrain recouverte d'une épaisse couche de neige et en apparence infranchissable, il se croirait absolument à l'abri d'une attaque ennemie.

Une attention particulière devrait être vouée, dans la mauvaise saison, aux exercices d'estimation des distances et de tir à la cible, parce qu'en hiver, surtout par la neige, les distances et les buts se présentent d'une autre manière qu'en été.

Nous sommes heureux de constater que, dans l'armée austro-hongroise, on commence à reconnaître l'utilité de ces exercices et à leur attribuer toute l'importance qu'ils méritent. On a profité de l'hiver très rigoureux que nous traversons et des neiges abondantes qui recouvrent le pays pour organiser, un peu partout, des exercices de ce genre et les journaux militaires en mentionnent un certain nombre qui ont eu lieu récemment dans nos garnisons et qui ont parfaitement réussi. On ne s'est pas borné à entreprendre des exercices de marche et de combat, avec des reconnaissances et des passages de rivières — le Danube, par exemple, franchi dans le sud de la Hongrie par un régiment — ; les troupes ont été également exercées à bivouaquer en plein air pendant la nuit.

Le service en marche, même par un froid très intense, est relativement facile. Ce n'est que lorsque les troupes s'arrêtent que la situation devient critique et pénible. Il faut qu'elles soient instruites pratiquement de ce qu'elles doivent faire pour se prémunir contre les effets du froid et d'autre part, que les chefs soient dressés à trouver par eux-mêmes les mesures à prendre dans chaque cas particulier.

Au début, on pourra se contenter de faire bivouaquer la troupe, pendant quelques heures de la journée, dans un endroit voisin de la garnison et ce n'est que plus tard, lorsqu'on l'aura préparée à ce genre d'expériences, qu'on l'exercera à passer toute une nuit d'hiver dehors et en rase campagne. Dans ces exercices, on devra évidemment — et cela dans tous les cas — faire usage des tentes-abris et allumer des feux ; il s'agira seulement d'utiliser celles-là et d'arranger ceux-ci de la manière la plus pratique et la plus rationnelle, de façon à en tirer le meilleur parti possible.

Des exercices de bivouac de nuit ont eu lieu principalement à Vienne, dans les Alpes et en Galicie. Ceux organisés par les troupes en garnison à Olmütz — 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie de landwehr — ont été particulièrement intéressants. La *Militär-Zeitung*, qui en rend compte, dit que ces troupes se construisirent et se creusèrent des abris composés de huttes de terre et de neige et de profondes tranchées souterraines par-dessus lesquelles elles tendirent des tentes-abris. Des sections entières, voire même des compagnies, prirent place dans ces refuges, y allumèrent des

feux et y passèrent toute la nuit sans trop y souffrir du froid, qui était pourtant très vif.

On sait que, dans l'armée allemande, le haut commandement recommande aussi les exercices d'hiver. Les régiments de la garde prussienne en ont organisé tout récemment, combinés avec des exercices de bivouac de nuit et d'établissement de refuges de détresse.

L'armée russe les pratique depuis de longues années — tant les bivouacs de nuit que les marches — et les répète chaque hiver, bien que de divers côtés on en ait demandé la suppression.

En Autriche-Hongrie, comme on vient de le voir, ces exercices ont maintenant leur place marquée dans les programmes d'instruction des troupes.

— Puisque nous en sommes au chapitre des exercices d'hiver, disons un mot d'une remarquable course à cheval effectuée tout récemment entre Stanislau et Czernowitz, en Galicie, et sur laquelle le *Fremdenblatt* de Stanislau donne les détails suivants :

A l'occasion d'un exercice de patrouille exécuté les 22 et 23 février par le 1<sup>er</sup> régiment de dragons, deux officiers de ce régiment reçurent l'ordre de porter le plus rapidement possible et dans un but tactique supposé — communication à établir avec un corps de troupes isolé — un important rapport de service de Stanislau au gouverneur militaire de la place de Czernowitz.

Après une préparation d'une heure, les deux officiers montèrent en selle le 22 février à 6 h. du soir ; le lendemain, 23 février, à 11 h. du matin déjà, le rapport se trouvait entre les mains du gouverneur à Czernowitz.

Les deux officiers avaient ainsi parcouru une distance de 135 km. dans l'espace de 17 heures. Ils étaient seuls et non entraînés et ne connaissaient pas la contrée ; ils firent le trajet d'une seule traite, sur le même cheval et sans fourrager ; malgré cela, cavaliers et chevaux arrivèrent en parfait état à Czernowitz.

Ce qui rendait l'exécution de la tâche particulièrement difficile, c'est que, d'après la supposition donnée, la population des contrées à parcourir était censée hostile, en sorte que la course devait s'effectuer dans le plus grand secret, les cavaliers ne devant, dans aucun cas, demander leur chemin aux habitants du pays.

Par suite d'une forte bourrasque de neige et de l'obscurité extraordinaire de la nuit — c'était immédiatement après la nouvelle lune — le trajet de Horodenka à Sniatyn, environ 30 km., dut être effectué à pied, les cavaliers tenant leurs chevaux par la bride. La température était au départ de — 10° C. ; pendant la nuit, elle descendit jusqu'à — 21° C. et elle ne remonta dans les premières heures de la matinée, le lendemain, que jusqu'à — 14° C.

En dépit de ces circonstances extrêmement défavorables, la tâche proposée fut complètement résolue, ce qui donne une haute idée, tant de la valeur, de l'énergie et de l'endurance des deux cavaliers qui accomplirent cette prouesse, que de l'excellence de leurs chevaux, dont l'un était un très bon demi-sang et l'autre une jument pur sang.

— Dans la région des Alpes, où l'hiver a été encore plus rigoureux et la neige plus abondante qu'en Galicie, on s'est également livré avec entrain à tous les exercices sportifs de la saison.

La *Reichswehr* nous apprend qu'un exercice très intéressant de skis, entrepris par les détachements réunis de skieurs du 3<sup>e</sup> corps, a eu lieu le 23 février à Klagenfurt.

L'exercice a débuté par une petite manœuvre de combat à double action, exécutée sur une plaine légèrement mamelonnée et au cours de laquelle les deux partis ont habilement su profiter du terrain, soit au point de vue tactique, soit au point de vue du choix des endroits les plus commodes pour la course en skis. Les hommes étaient en tenue de campagne, complètement équipés ; pour manier leurs bâtons avec plus de facilité, ils portaient le fusil derrière le dos, à la manière des carabiniers.

La manœuvre de combat terminée, on organisa un exercice de patrouilles dans un terrain très escarpé, tout en terrasses et en talus. A la descente, les hommes se montrèrent fort habiles skieurs, sautant par-dessus les obstacles avec une audace incroyable.

Dans toutes les garnisons, des exercices du même genre sont pratiqués, depuis une série d'années, avec un succès croissant. A Vienne aussi, des détachements de skieurs ont assidûment cultivé cet hiver, sur la place d'exercices de Pötzleinsdorf, près de Vienne, ce sport, dont l'utilité tactique, en prévision d'une campagne d'hiver, est reconnue par le haut commandement, qui en encourage fortement la pratique dans l'armée.

— Le goût des sports se répand d'ailleurs de plus en plus parmi nos officiers. Ainsi, dans la correspondance plus haut citée de Klagenfurt, la *Reichswehr* nous apporte le récit de l'ascension de l'Obir, sommité et station d'observation météorologique bien connue de la Carinthie (2141 m.), faite par quatre officiers du 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Ces officiers se mirent en route le 19 février à 8 h. du matin. Jusqu'à 1200 m. environ, ils trouvèrent un chemin en partie déblayé ; mais plus haut, la neige recouvrait tous les sentiers et bien qu'elle fût durcie, les ascensionnistes enfonçaient à chaque pas jusqu'aux genoux. Ils marchèrent ainsi pendant 3 1/2 heures jusqu'au sommet.

A 2 h. de l'après midi, après une ascension des plus pénibles, de 6 heures, ils atteignirent enfin la cime de l'Obir. La vue était malheureusement nulle, la neige s'étant mise à tomber par rafales à partir de midi. Le thermomètre marquait — 18° C.

A 4 h. 15 de l'après midi, nos quatre touristes commencèrent à redescendre dans la vallée de la Vellach. Ils arrivèrent à 9 h. du soir sains et saufs à Eisenkappel, d'où ils rentrèrent le même soir à Klagenfurt en traîneau et par chemin de fer.

— D'après les informations de l'*Armeeblatt*, les prochaines manœuvres impériales se dérouleront en Hongrie, entre Fünfkirchen, Mohacs et Villany.

L'armée sera formée des IV<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> corps et l'armée ouest des III<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> corps. Le chef de l'état-major général, accompagné d'un nombreux état-major, doit se rendre ce mois dans le sud de la Hongrie pour y délimiter le théâtre plus restreint des manœuvres.

Le nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie, actuellement en voie d'élaboration, ne sera pas encore appliqué à ces manœuvres. On ne le publiera que plus tard, immédiatement au début de la période d'instruction d'automne. Le projet a été remis, il y a déjà un certain temps, pour examen, aux commandants de corps et à quelques troupes et les vues les plus divergentes se font jour, paraît-il, au sujet des prescriptions qu'il renferme.

Le chapitre le plus controversé est celui qui traite de la méthode de combat et cela se comprend, puisque cette matière touche aux principes fondamentaux de la tactique, le combat étant le but de tous les exercices.

Bien que la guerre sud-africaine n'ait pas été très instructive pour de grandes armées comme les nôtres, il y aura lieu de tenir compte, cependant, des résultats obtenus avec le fusil Mauser, car cette campagne est la première où l'on ait fait usage, sur une échelle un peu vaste, d'armes de petit calibre.

---

### CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

A l'Ecole de guerre. — Le vin du soldat. — Le service d'un an. — L'emploi de l'artillerie au combat. — Publications de la maison Berger-Levrault.

Le général Langlois, commandant de l'Ecole de guerre, a remplacé à la tête du 6<sup>e</sup> corps le général de Monard, arrivé au terme de son commandement. A la vérité, le bail pouvait être renouvelé pour trois ans : la loi le permet, la coutume le veut, et beaucoup de gens, à commencer par l'intéressé, pensaient qu'il en serait ainsi pour lui. Sont-ce ses opinions réactionnaires et cléricales ? Est-ce l'insuffisance de sa valeur militaire, dont on dit qu'elle est plus en façade qu'en profondeur ? Toujours est-il qu'une cause

encore mal connue a déterminé le ministre de la guerre à le retirer du poste d'honneur qu'il occupait en première ligne.

Le nouveau commandant du 6<sup>e</sup> corps est trop connu pour qu'il soit utile d'insister sur sa biographie. Qu'il me suffise de rappeler son important ouvrage (*L'Artillerie en liaison avec les autres armes*) et les manœuvres qu'il a fait exécuter avec feux réels. J'en ai parlé en juin 1900 (page 455).

J'ai également parlé à plusieurs reprises, notamment en avril 1900 (page 306) et le mois dernier (page 154), de son successeur, le général Bonnal. C'est, je l'ai dit, un de nos meilleurs écrivains militaires. On lui reproche d'être autoritaire et peu enclin à laisser de l'indépendance à ses subordonnés. Non seulement il fait plier les hommes sous son commandement, mais on l'accuse de vouloir faire plier les faits devant ses idées. Il est tant soit peu exclusif, presque sectaire, hypnotisé par quelques principes et porté à torturer les textes pour y trouver ce qu'il cherche. Grâce à ces... défauts, qui, dans l'espèce, sont des qualités, il a une doctrine, et il l'imposera. Il sait ce qu'il veut, et il le fera.

Ce n'est pas tout à fait ainsi que je concevrais la direction de l'Ecole supérieure de guerre, si, réduite à un effectif d'élèves beaucoup moindre que celui qu'elle reçoit annuellement, elle n'était destinée qu'à former des généraux. Je voudrais qu'alors le scepticisme et l'éclectisme permettent aux opinions les plus diverses de s'y faire jour. J'y donnerais des chaires à quiconque aurait de la valeur : une à ce lieutenant-colonel A. Grouard, dont, l'autre jour, je résumais l'histoire; une à ce capitaine Georges Gilbert, qui a écrit tant d'études remarquables; une à un civil, érudit en histoire militaire, comme ce M. Charles Malo, avec lequel je vais avoir affaire. Et ainsi de suite. Mais je conviens que, dans l'état actuel des choses, mieux vaut peut-être une autre sorte de direction.

\* \* \*

Il m'en faut revenir à la question si grave de la réduction du service, question dont je n'ai pu toucher qu'un mot dans ma chronique du mois dernier, mais à laquelle j'ai déjà maintes fois consacré de longues mentions, parce que je sentais qu'elle allait prendre d'un jour à l'autre un caractère d'acuité violent. La crise s'est produite : on ne parle que de cela, on ne peut parler que de cela.

Cependant, avant d'exposer l'état où en est le problème, il convient de signaler le vote des Chambres accordant au Ministre de la guerre, malgré celui-ci et contrairement au premier vote émis par le Sénat, un crédit destiné à acheter pour le soldat du vin, du cidre ou de la bière, liquides dénommés, pour la circonstance, boissons hygiéniques. Presque tous les départements produisant de ces boissons hygiéniques sont donc intéressés à ce qu'on prenne le goût et l'habitude d'en faire usage. De là l'écrasante majorité qui a prescrit un essai dans ce sens, en dépit des re-

présentations du ministre des finances, en dépit de l'opposition du Conseil supérieur de santé, qui voudrait une augmentation de la « portion » de viande plutôt que l'introduction de liquides alcooliques dans l'alimentation du soldat. C'est celui-ci qu'il faut consulter, s'est écrié un député, et non le Conseil supérieur de santé, dont les membres, buvant du vin à tous leurs repas, ont beau jeu à préconiser l'usage exclusif de l'eau pour la troupe. Et il a ajouté que la vue des souffrances des soldats l'avait déterminé, mais non quelque arrière-pensée électorale, à proposer qu'on donnât des boissons hygiéniques à la troupe.

Ils se défendent aussi de ces arrière-pensées-là, les adeptes du service d'un an<sup>1</sup>. Ils nient qu'ils aient voulu surenchérir sur les partisans du service de deux ans et se faire par là une popularité facile, mais peut-être d'assez mauvais aloi. M. de Montebello et ceux qui se sont associés à ses efforts affirment qu'ils n'avaient pas du tout en vue, dès le principe, de chercher une bonne plate-forme électorale et qu'ils ne s'étaient nullement assigné comme but exclusif, ni même principal, la diminution « quand même » du temps de présence sous les drapeaux. Cette réduction, que je réclame, pour ma part, depuis vingt ans, c'a été pour eux le point d'arrivée, déclarent-ils, et non le point de départ, « et ce n'est qu'après qu'une recherche et une étude conscientieuse des moyens propres à fortifier notre constitution militaire les eurent convaincus qu'il était, non seulement très possible, mais même fort avantageux de réduire la durée du service encore plus qu'on n'avait osé l'espérer, qu'ils se sont décidés à préconiser ce service de dix ou douze mois. »

S'ils trouvent « désobligeant et injuste » qu'on fasse remarquer la coïncidence qui leur a fait constater ces avantages juste à la veille des réélec-

<sup>1</sup> Justement les arguments de M. de Montebello et consorts doivent être produits sous peu par M. Charles Malo dans une brochure qu'éditera la maison Berger-Levrault (*La vraie réforme de l'armée*). On sait le cas que je fais du talent de ce remarquable écrivain. Rédacteur technique des *Débats*, directeur de la *Revue de cavalerie*, M. Charles Malo est un maître en critique militaire. J'ai eu plus d'une fois l'occasion de le dire, ici et ailleurs. Je regrettai seulement qu'il s'obstinât à certaines idées qui ne sont plus de notre temps. Naguère encore il se faisait un devoir d'appuyer les protestations du parti conservateur. C'est avec une joie bien vive, c'est avec une satisfaction profonde que je l'ai vu évoluer et entraîner dans son mouvement ses nombreux admirateurs. Il se prononce enfin contre le rêve de l'éducation militaire, qui rendait indispensable un long apprentissage du métier des armes. Et comme il fait bon marché des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, comme il proteste contre la folie du nombre, comme il demande la constitution d'une robuste armée de première ligne alimentée par les réservistes, lesquels n'entreraient plus dans sa constitution initiale, nous voici bien près de nous entendre, encore que séparés sur certains points que je vais avoir à indiquer. Et si c'est à lui que je réponds, c'est qu'il connaît mieux que personne les dessous de la conversion du parti conservateur, c'est qu'il en connaît les tendances mieux que personne. Il m'en coûte d'avoir à batailler contre un ami qui finit par se rallier; mais je ne peux oublier que les néophytes exagèrent les pratiques de la religion : il faut les mettre en garde contre la ferveur excessive de leur foi. Il leur arrive de passer la mesure, et il se pourrait bien qu'ici ce fût le cas.

tions, s'il leur déplaît qu'on en ait conclu qu'ils avaient été bien aises d'y trouver un moyen de popularité, ne pouvons-nous repousser, à notre tour, comme « désobligeant et injuste » le reproche qu'ils nous adressaient naguère de vouloir désorganiser l'armée alors que nous préconisions non pas le service de dix à douze mois, mais le service de dix-huit à trente ? Et ces réflexions qu'ils font aujourd'hui où il est avantageux de les faire, aujourd'hui où le courant de l'opinion publique entraîne tout le monde dans cette direction-là, sont-ils fondés à nous accuser de les avoir formulées alors que nous étions bien peu nombreux à en avoir le courage, et où nous devions lutter contre le consentement presque universel ?

Oh ! je sais : on nous reproche d'avoir créé le mal en en parlant. C'est assurément nous attribuer une influence que nous sommes bien loin de posséder. Nos révélations n'ont pas eu le pouvoir d'exercer une action considérable et de déchainer le mouvement auquel nous assistons. Il a des causes irrésistibles, et il fallait être aveugle pour ne les point voir.

— Mais nous les avons discernées, nous aussi, depuis longtemps, s'écrie-t-on ; seulement nous n'avons eu garde de le dire pour ne point provoquer d'émotion, pour ne point ébranler l'ordre de choses établi. Nous considérons la loi de 1889 comme détestable, quoique nous nous soyons prêts de grand cœur et ayons veillé de notre mieux à ce qu'on en fit l'essai loyal. « N'ayant guère d'espoir de voir améliorer une organisation militaire assise sur des bases aussi précaires, nous avons, du moins, tâché d'éviter qu'on la détériorât davantage. Et, quoique intimement convaincus qu'une conception aussi fausse ne survivrait pas à la prochaine guerre, nous avons essayé, autant que cela dépendait de nous, de la faire durer jusque-là et produire son maximum d'effets. » Voilà comment on explique qu'on se soit cramponné si longtemps au service de trois ans et qu'on ait si violemment fait campagne contre ces idées de réduction qu'on patronne aujourd'hui avec une ardeur, avec un emballement, avec un aveuglement qu'il est difficile de s'expliquer, de la part de gens d'ordinaire calmes et clairvoyants, autrement que par des pensées de derrière la tête.

Eh ! quoi, risquait-on vraiment de compromettre le salut du pays en inspirant des doutes sur la perspicacité des législateurs de 1889 et sur la valeur de leur œuvre ? En essayant de démontrer qu'une loi est mauvaise et que par certaines dispositions on pourrait l'amender, travaille-t-on à détruire la puissance nationale ou à la consolider ? Le cas n'est plus tout à fait le même que de décrier une arme ou de vilipender un procédé tactique, parce que ce dénigrement a pour effet d'agir fâcheusement sur le moral des troupes au moment de la bataille. J'ai parfaitement compris que, même n'y croyant guère, tel écrivain militaire vantât les talents stratégiques d'un Saussier ou le génie d'organisation d'un de Miribel, alors que le premier était notre généralissime et que l'autre était le chef de notre état-major général. Personnellement, je crois peu à l'utilité de ces réputations artifi-

cielles : on y perd ou on risque d'y perdre plus qu'on n'y gagne. Mais enfin il y a quelque chose de très honorable dans une affectation de confiance et de respect qui a pour objet de généraliser par contagion la confiance et le respect.

Peut-être pourrait-on demander pourquoi on fait le silence sur les insuffisances qu'on relève dans un Billot ou un Logerot, un Ferron ou un Galliffet, un Jamont ou un Brault, alors qu'on ne ménage ni un Thibaudin ni un André, et que même on les traite de façon à les discréditer irrémédiablement ? Il y a quelque inconséquence à rouler dans la boue le chef de l'armée et à vouloir entourer de déférence une loi qu'on trouve détestable...

Mais c'est assez étudier les faits accessoires de la cause, et il conviendrait d'en venir au fond même de la question.

Le fond, c'est qu'on veut constituer une armée de métier avec des soldats servant cinq ans au moins, huit ans au plus, semi-professionnels qu'on retiendrait en leur réservant un certain nombre d'emplois déterminés par la loi, tels que ceux de gendarmes, douaniers, sergents de ville, gardes-champêtres, facteurs, cantonniers, buralistes, etc. J'ai dit dans ma chronique de janvier (page 70) ce que je pense de cette conception. J'ajoute que je considère cette armée de métier comme devant coûter fort cher et comme ne devant pas valoir grand'chose, parce que je ne vois pas bien quelle supériorité le soldat de cinq ans aura sur celui d'un an. Sera-t-il plus instruit ? Non, puisque vous reconnaissiez que dix mois suffisent à former un soldat. Sera-t-il plus pénétré de l'esprit militaire ? Non, puisque vous reconnaissiez vous-même qu'on ne le lui inculque pas en deux ans, ni même en trois, et il y a lieu de penser, en admettant le principe de la continuité, que ce n'est pas entre la troisième année et la cinquième qu'il l'acquerra.

A la vérité, si avec un cheveu on est chauve, et aussi avec deux, et avec trois et... ainsi de suite, mais si pourtant à un certain moment on cesse de l'être, il se pourrait que brusquement, à force de n'avoir pas l'esprit militaire, on finit par l'avoir. Mais c'est peu probable, à en croire l'aveu que voici :

Le général Trochu, partisan de la réduction du service de cinq ans à trois ans, disait autrefois, ou à peu près, que, pendant les deux premières années, le soldat se formait ; que, pendant la troisième, il se perfectionnait ; mais que, pendant les deux dernières années, il se déformait immanquablement. De son temps, c'était peut-être vrai, dans un certain sens ; mais, depuis, le « progrès » aidant, et, comme le soldat d'à présent ne reste même plus trois ans sous les drapeaux, *c'est dès la seconde année qu'il commence visiblement à se déformer* ; à cet égard, nous ne craignons pas de faire appel au témoignage des officiers impartiaux, aussi bien qu'au souvenir des gens qui ont fait plus d'une année de service.

Si les soldats de cinq ans ont subi cette détérioration, qui n'est pas niable, que leur restera-t-il ? D'être plus vigoureux, parce que plus âgés et

aussi parce qu'appartenant à la classe des travailleurs, des paysans, plus durs à la fatigue que nos jeunes citadins. Car ceux-ci, et c'est le nœud de l'affaire, échapperait à l'armée de métier et ne seraient astreints qu'à dix mois d'exercice. Voilà assurément le plus beau du système, et ce qui contribuera peut-être le plus à le faire adopter.

Nous, nous le repoussons, non point tant parce qu'il blesse les sentiments égalitaires de la nation que parce que nous ne lui croyons pas des qualités militaires suffisantes. D'une part, en effet, nous n'avons qu'une médiocre confiance dans la supériorité professionnelle et morale du soldat de cinq ans, voire de huit; d'autre part, nous considérons qu'une série d'exercices ne suffit qu'à débourrer le soldat et qu'il lui en faut une seconde pour se confirmer. Comme ces exercices (étapes, écoles à feu, feux de guerre, grandes manœuvres) ne peuvent se faire fructueusement qu'en été et à l'automne, il me semble à peu près indispensable de faire durer le service militaire dix-huit mois, ainsi que l'indique l'auteur de *Notre armée*. Et c'est pourquoi je me rallie à ce chiffre, sauf à admettre peut-être des congés pendant le semestre d'hiver, encore qu'on puisse profiter des époques où le terrain est gelé pour manœuvrer dans la campagne et s'aguerrir au froid.

Par ce système, on aurait une regrettable hétérogénéité puisque toutes les classes de la société seraient groupées ensemble; mais, par le système de la Commission de l'armée, on aurait encore cette hétérogénéité, et, de plus, le mélange des professionnels et des autres produirait une inégalité que nous évitons, nous, et que nous tenons à éviter, car elle nous paraît choquante, étant surtout à l'avantage des classes aisées. Et, sans doute, on nous répondra que le recrutement des professions libérales est plus utile que celui des professions manuelles, que la haute culture doit être favorisée, mais nous pourrons riposter qu'il convient peut-être de proportionner les charges aux avantages dont on jouit et d'imposer les obligations militaires les plus lourdes aux classes qui ont le plus de richesses.

En tous cas, personne plus que les Suisses n'a le droit de s'étonner de la mesure qui prive l'armée de ses éléments les plus intelligents, les plus capables d'occuper les postes élevés, puisque, dans votre pays, c'est à cette catégorie qu'on demande de former les cadres de l'armée, lesquels sont beaucoup plus souvent convoqués que les simples soldats et pour des périodes plus longues. Nous voulons faire les choses au rebours de vous, et, partisans de l'inégalité, nous voulons accorder de nouveaux priviléges aux privilégiés de la fortune, au lieu de leur faire payer la rançon des avantages dont ils jouissent...

Je m'excuse d'en avoir tant dit sur cette question, ayant beaucoup à dire sur d'autres, mais il m'a semblé que l'importance du sujet méritait qu'on fît large place à la discussion d'un problème dont la solution aura sur les destinées de notre pays des conséquences considérables.

Une des plus belles études que j'aie lues sur la question de l'*Emploi de l'artillerie de campagne à tir rapide* est celle que vient de publier, sous ce titre<sup>1</sup>, le commandant Gabriel Rouquerol, chef d'escadron au 16<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Il est difficile de se payer moins de mots, de joindre à une érudition plus variée et plus profonde un plus juste sens des nécessités du combat dans la guerre moderne. Si, comme le dit l'auteur dans son avant-propos, tout chef d'artillerie, avant d'être mis aux prises avec les réalités du champ de bataille, doit avoir médité sur la conduite à tenir, combien en est-il qui auront poussé leurs méditations aussi loin que lui ?

Et, si je ne me trompe, il y a apporté un esprit de pondération, d'équilibre, de mesure, qui est tout à fait remarquable, quoiqu'il ne soit pas sans donner quelque obscurité aux conclusions. Les sectaires frappent l'imagination par des formules précises, par des affirmations éclatantes, par le ton tranchant qu'ils emploient et le parti-pris de leur argumentation. La pensée souvent contradictoire des hommes de bon sens, qui voient le pour et le contre, est souvent plus difficile à saisir, se dérobant en quelque sorte sous des nuances fuyantes.

J'avoue que la lecture des premières pages m'avait inquiété. Le commandant Rouquerol proclame que les principes de la doctrine sont solides et immuables. Ceci, à la vérité, ne signifie pas grand'chose, car enfin qu'appelle-t-on les principes de la doctrine ? Affirmer que, pour être victorieux, il faut être plus fort que son adversaire, c'est un principe que les uns traitent d'aphorisme d'une vérité supérieure, tandis que d'autres disent que c'est là un simple truisme digne de M. de La Palice. Il est des gens qui prétendent que la transformation de l'armement n'a sur la tactique que des répercussions superficielles et qui s'efforcent de démontrer que, malgré la diversité des apparences, on appliquera au XX<sup>e</sup> siècle les mêmes principes de combat qu'au XVIII<sup>e</sup>. Tout n'est que de s'entendre.

Toujours est-il que, en avançant dans la lecture de l'ouvrage, je me suis senti soulagé. L'auteur ne cache pas qu'on n'est pas fondé à assimiler l'artillerie qui combat à 2500 et 3000 m. de distance avec celle dont la portée efficace ne dépassait pas un demi-kilomètre (page 199). D'ailleurs, il explique très nettement, dans son avant-propos, que l'application des principes évolue progressivement au fur et à mesure des perfectionnements apportés à l'outillage. Il ajoute qu'il a cherché par la méthode historique, au moyen de déductions successives, confirmées par les écoles à feu et les manœuvres, comment il y a lieu de l'approprier au matériel actuel.

Cette méthode ne paraît pas absolument rationnelle. Y a-t-il, en effet, une loi de continuité qui permette de prolonger en quelque sorte la courbe du progrès ? Evidemment non. Mais là encore le commandant Rouquerol a affiché des intentions dogmatiques auxquelles heureusement

<sup>1</sup> Chez Berger-Levrault et Cie.

il ne s'est pas conformé et qu'il ne tarde pas, au surplus, à répudier lui-même en convenant que, « sans doute, les faits historiques d'où les déductions découlent se sont produits dans des conditions différentes de celles qui résulteront de la mise en usage du canon à tir rapide » et que, « sans doute, les manœuvres sont une bien misérable école à côté de celle de la guerre. »

Mais, je le répète, il ne faut pas s'arrêter aux déclarations d'un avant-propos où l'expression a quelque peu trahi la pensée de l'auteur. Il faut juger le livre par soi-même.

Je ne suivrai pas le commandant Rouquerol dans les discussions aux-quelles il se livre ; il me suffirait d'en avoir signalé l'intérêt et la valeur, si je n'étais bien aise de profiter de l'occasion qui s'offre à moi pour parler un peu de la tactique de détail de l'arme... Mais quelle expression employé-je là ? Et ne vais-je pas m'attirer les foudres de notre auteur ? Car il dit (page 170) :

L'expression « emploi de l'artillerie dans le combat », qui a reçu pendant un certain temps une consécration officielle dans nos règlements, définit parfaitement la question.

L'expression usuelle « tactique d'artillerie » impliquerait, en effet, une idée particulariste dont il faut se défaire jusque dans les mots. La tactique, on le sait, est une ; elle s'applique à l'ensemble des armes et non à chacune d'elles.

Voilà de ces réflexions fort justes comme on en rencontre à tout bout de champ, à chaque page, dans ce livre. Va donc pour l'emploi de l'artillerie dans le combat. Ce que j'en pense, je l'ai donné à entendre dans ma chronique d'octobre 1898 (pages 640-641).

Les armées progressent rarement et progresseront de moins en moins en terrain uni et découvert. Les troupes se porteront de plis de terrain en plis de terrain, d'abris en abris. Supposons qu'elles aient à franchir plusieurs crêtes successives séparant des ravins. Dès que l'infanterie se trouve dans un thalweg, son artillerie (ou, tout au moins, une fraction de celle-ci) se porte en avant, sous la protection d'une force de cavalerie ou d'infanterie cycliste ; elle arrive près de la prochaine crête, et y occupant, par exemple, la « ligne de défillement de l'homme debout, » elle s'installe, met ses pièces en batterie, repère les positions, mesure les distances, étudie le terrain, le surveille dans la limite de la portée de ses trajectoires et se tient prête à ouvrir le feu au premier signal ou à la première occasion.

Cette occasion ne se présente pas, ce signal n'est pas fait. Et, pendant les opérations préliminaires auxquelles les batteries se sont livrées, l'infanterie est arrivée à leur hauteur, les a dépassées, a couronné la crête, est descendue dans le bas-fond suivant. A ce moment, une nouvelle fraction d'artillerie se détache d'elle, la devançant et allant se placer comme précédemment en formation de combat.

Au bout d'une dizaine de minutes, la voici prête à ouvrir son feu. Les

batteries qui ont été mises en position sur la première crête deviennent alors disponibles : elles cessent de monter la garde, de fouiller l'horizon ; elles n'ont plus qu'à faire amener les avant-trains, à passer sur la hauteur où la seconde fraction guette à son tour et à venir se placer sur la suivante.

Cette méthode, que j'ai appelée « par chevauchement », est une sorte de marche par échelons, grâce à laquelle il y a toujours des canons qui sont prêts à entrer instantanément en action, moyennant que l'artillerie avance par bonds rapides, se mette en batterie, dût-elle ne pas tirer, et procède, sans perdre un instant, à la reconnaissance et à la détermination des données initiales. Et c'est là, ce me semble, un mode d'emploi aussi rationnel que nouveau. Prompts déplacements suivis de l'occupation d'une position « de surveillance ».

Dans les mises en batterie, convient-il d'éparpiller les sections ou même les pièces, de façon à les rendre plus insaisissables, et au risque de les soustraire à l'action personnelle et directe du capitaine ? Le commandant Rouquerol dit non, et il « exécute » avec une certaine désinvolture cette conception qu'il compare à ce qu'on nomme le système des cordons défensifs. Voici, en effet, comment il s'exprime à ce sujet :

L'expérience de 1870 a brutalement démontré que les cordons défensifs étaient aussi néfastes avec le chassepot qu'avec le fusil à pierre, avec les canons rayés qu'avec les canons lisses.

Il reste toujours vrai qu'une ligne, quelle que soit sa force de résistance, sera toujours enfoncée sur le point devant lequel l'ennemi aura su accumuler des forces supérieures.

Il est donc acquis que l'emploi de l'artillerie à tir rapide doit se faire par masse, tout comme avec l'artillerie lisse et l'artillerie rayée. La dissémination systématique des pièces prépareraît des désillusions douloureuses et peut-être irrémédiabes.

Il est acquis ! Il est acquis ! Voilà qui est bien vite dit, et même, à mon avis, beaucoup trop vite. Vous assimilez la dissémination des pièces de la batterie à la dissémination stratégique ou tactique. Je réponds, moi, que comparaison n'est pas raison. Sur ce terrain-là, d'ailleurs, je suis prêt à citer l'infanterie qui a renoncé à maintenir le coude à coude de ses rangs et qui s'égrène en tirailleur. Ah ! certes, l'action du capitaine sur son personnel s'est alors terriblement amoindrie. Mais, si la troupe est moins bien dirigée, elle devient moins vulnérable. Et c'est quelque chose. Même dans l'artillerie, vous ne placez pas vos pièces roue à roue. Vous les séparez par des intervalles d'une quinzaine de mètres, si bien que le front de vos batteries atteint de 50 à 80 m. Croyez-vous que si tout un groupe logeait ses dix-huit canons (ancien style) dans cet espace, l'action du commandement ne s'y ferait pas mieux sentir ? La désignation des objectifs, la surveillance de la manœuvre, le contrôle du chargement et du pointage, l'assistance mutuelle des différents éléments des batteries, le

concours du personnel, tout cela serait assurément plus facile. Mais jamais pourtant homme sensé n'a songé à adopter une telle disposition compacte : le souci de la sécurité, les commodités de la mise en batterie et des mouvements d'avant-trains s'y opposent.

Se disperser pour combattre, c'est aller à l'encontre d'une maxime de guerre de Napoléon, et pourtant vous n'hésitez pas à disperser vos fantassins. Pourquoi ne feriez-vous pas de même pour vos pièces ? Voici les trois raisons que vous en donnez :

1<sup>o</sup> Le canon ne peut produire son rendement que sous la direction d'un chef expérimenté (officier ou tout au moins sous-officier très capable). Or, les ressources en personnel ne sont pas indéfinies pour pouvoir être disséminées ainsi.

Contre cette objection, j'ai invoqué l'exemple de la marine qui s'est trouvée amenée à confier à de jeunes officiers de bas grade le commandement de ses torpilleurs. Si, d'ailleurs, il faut augmenter le nombre des lieutenants pour tirer parti de l'arme nouvelle, eh bien, qu'on augmente ce nombre. Voit-on qu'on ait repoussé l'usage des aérostats ou l'adoption des chariots à canons sous prétexte que la mise en œuvre de chacun de ces engins exige la présence d'un officier ? A-t-on reculé devant la substitution de la marine à vapeur à la marine à voile pour n'avoir pas à créer un corps d'ingénieurs et d'officiers mécaniciens ? Il est plus malaisé d'inventer un matériel comme le canon de 75 que de créer le personnel capable de s'en servir.

2<sup>o</sup> L'augmentation de puissance du canon est une conséquence de la rapidité du tir : la puissance ne sera conservée que si on assure le ravitaillement. Or, il est déjà bien difficile de réapprovisionner des pièces réunies en batteries ou en groupes plus nombreux ; avec des pièces disséminées, ce serait matériellement impossible : l'outil perfectionné deviendrait un impedimentum.

Faut-il renoncer aux raids et aux colonnes volantes, parce que leur caractère propre est de s'éloigner des magasins de vivres qui, s'ils ne sont pas plus utiles que jamais, le sont du moins tout autant que par le passé ? Les torpilleurs ont besoin de charbon : il leur en faut plus qu'ils n'en peuvent porter. Force leur est de ne pas s'éloigner des gros bâtiments pour qu'ils puissent venir de temps en temps s'y ravitailler en combustible. A des engins nouveaux, ce sont des moyens nouveaux qui conviennent. Je me représente très bien un canon partant avec deux ou trois caissons, allant se poster à 2 ou 300 m. du gros de la batterie, sous le commandement d'un bon lieutenant, et, après avoir envoyé cinq ou six rafales, qui, d'ailleurs, n'épuiseront pas ses ressources, allant retrouver la batterie ou le parc pour recompléter ses coffres entamés. Il ira chercher au lieu d'attendre qu'on lui apporte : voilà tout.

3<sup>o</sup> Quelque mobile et manœuvrière que soit une artillerie, elle ne pourra pas faire passer ses voitures par les mêmes cheminements que l'infanterie... Si

on veut donner à un canon toute sa puissance, il ne faudra pas se contenter de le faire suivre de son unique caisson ; mais alors, s'il est possible de faire avancer plusieurs voitures dans un cheminement bien défilé, mieux vaudra y amener une batterie entière.

C'est parbleu vrai : mais je répète que nous proposons d'appliquer l'inverse de la maxime napoléonienne : se réunir pour marcher, se diviser pour combattre. Quand une colonne d'infanterie a à passer sur un pont, elle se resserre, elle groupe ses éléments dans le plus petit espace possible, sauf à les voir se séparer en entrant dans la zone des coups dangereux. L'agglomération est un expédient qui permet à la totalité de la troupe de profiter des avantages du terrain ; l'éparpillement est le procédé qui lui assure le minimum de vulnérabilité.

Il n'est que loyal d'ajouter que le commandant Rouquerol est loin d'être exclusif, et, après avoir présenté ses objections, il ne craint pas de déclarer que, « si le principe de l'emploi de la masse avec l'artillerie à tir rapide doit être maintenu, si l'emploi systématique du canon à tir rapide comme canon de bataillon doit être rigoureusement proscrit, il est néanmoins indéniable que l'emploi judicieux d'une section, voire même d'une pièce séparée, pourra rendre les plus signalés services dans des circonstances exceptionnelles. Ce serait en pareil cas une grande faute de ne pas utiliser la puissance individuelle du canon. Il ne saurait être évidemment question de dresser une nomenclature de ces circonstances... En tout état de cause, la pièce ou la section séparée ne doit pas, en règle générale, être abandonnée à elle-même ; elle reste dans la main du capitaine commandant. »

On a compris, par ce qui précède, que je ne suis pas du tout de cet avis : j'estime que l'éparpillement doit être la règle, une règle que, d'ailleurs, les circonstances locales, l'exiguïté des fronts, par exemple, ou les formes du terrain empêcheront bien souvent d'appliquer. Et je crois que, pour l'artillerie comme pour l'infanterie, l'action directrice du capitaine sera très faible dans le plein du combat. Pour l'une et l'autre arme, je trouve que c'est regrettable, mais je pense que c'est encore plus indispensable.

Les développements que j'ai cru devoir donner à l'analyse critique du beau livre du commandant Rouquerol m'empêchent de parler longuement de trois autres ouvrages que vient de publier également la maison Berger-Levrault, et qui sont pourtant dignes de plus qu'une simple mention, non seulement à cause de leur perfection typographique, mais surtout à cause de leur très vif intérêt et de leur valeur intrinsèque. Il en est un, au surplus, que nous retrouverons, c'est *l'Histoire de la guerre de 1870-1871*, par Pierre Lehautcourt, l'écrivain militaire bien connu, dont l'Académie française a récompensé par deux fois l'histoire en huit volumes de la *Défense nationale*. Il a commencé par la fin ; il finit par le commence-

ment. Sa nouvelle œuvre comprendra cinq volumes. Le premier est consacré aux origines de la guerre : il traite donc la question au point de vue politique et diplomatique et philosophique plus qu'au point de vue militaire. Nous nous rattraperons avec les quatre suivants : ils nous fourniront plus d'une occasion de louer l'indépendance d'esprit de l'auteur, la richesse de son érudition, l'art avec lequel il sait mettre en œuvre, sans fatiguer le lecteur, son abondante documentation, la méthode et la clarté de son récit : bref, ses qualités d'historien, auxquelles se superpose sa connaissance des choses militaires, car ce n'est un secret pour personne que Pierre Lehautcourt est le pseudonyme d'un commandant breveté appartenant à l'état-major de l'armée.

Le pseudonymat donne une liberté d'appréciation dont ne peut guère jouir un officier en activité de service écrivant sous son nom. Si j'avais quelque regret à exprimer au sujet de *l'Histoire de la conquête du Soudan français* (1878-1899), c'est que l'auteur<sup>1</sup> ne s'est pas senti les coudées assez franches pour distribuer l'éloge et le blâme, pour animer son récit en sortant de la froide impartialité de l'annaliste. Non qu'il se soit privé d'exprimer son sentiment ou de le donner à entendre. Mais il aurait pu y mettre plus de vivacité. C'est ainsi que j'ai vainement cherché un reflet des démêlés retentissants du colonel Humbert et du général Borgnis-Desbordes.

J'ajoute que ces campagnes coloniales, que nous n'envisageons pas avec un recul suffisant, m'ont l'air de faire partie de l'histoire anecdotique, plutôt que de ce qu'on pourrait appeler proprement la grande histoire. J'y aimerais un peu plus de pittoresque et un peu moins de détails précis sur des infinitésimales petits, puisqu'il s'agit le plus souvent de colonnes dont l'effectif est de quelques centaines d'hommes à peine. Mais les réserves que je formule ne m'empêchent pas de rendre justice aux mérites du travail si consciencieux, si bien ordonné, si complet, si clairement rédigé, du lieutenant Gatelet.

Voici enfin une brochure dans laquelle l'originalité de la forme égale l'originalité du fond. Ce n'est pas peu dire ! Sous ce titre : « la *Clé des champs* », le commandant Morelle, bien connu dans l'artillerie par ses études sur les croquis perspectifs (études que j'ai signalées ici même en juin 1900, page 455), y a réuni les observations les plus ingénieuses et les plus profondes sur la lecture du terrain et sur la façon d'en tirer parti pour le bon emploi du canon. Cette brochure contient trop de considérations remarquables pour que je me contente d'une brève mention. Je me propose donc de la résumer et de la commenter un jour où je disposerai de plus de place qu'il ne m'en reste aujourd'hui.

<sup>1</sup> Le lieutenant Gatelet, du 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.